

PACS ET RESIDENCES PRINCIPALES ET COMMUNES

Par **ROSEAD**, le 27/05/2009 à 11:41

Bonjour,

D'après ce que j'ai compris, le pacs exige une résidence commune :

d'après ce que j'ai compris, une résidence commune est un lieu où l'on demeure habituellement ou occasionnellement c'est donc différent du domicile qui est le lieu du principal établissement, mais s'agit-il de ce que l'on dénomme résidence principal ??

en d'autres termes peut-on dans le cadre d'un pacs avoir une r résidence commune Et une résidence principale pour l'un des partenaires ?

Avec mes remerciements

RAD